



ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE,
DANSE ET ART DRAMATIQUE
DE VILLEURBANNE



VERS LE MÉTIER DE COMÉDIEN

CYCLE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE THÉÂTRE

Audition THÉÂTRE

Département art dramatique ENM / Théâtre de l'Iris

4 et 5 juillet 2019

Dépôt des candidatures
avant le 24 mai

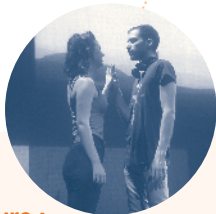
Informations : 04 78 68 86 49
www.theatredeliris.fr

Cycle d'orientation professionnelle Théâtre

DÉPARTEMENT ART DRAMATIQUE DE L'ENM / THÉÂTRE DE L'IRIS

Cette formation propose :

- Un approfondissement des acquis (interprétation, mise en scène, improvisation, techniques corporelles)
- Un accompagnement dans la construction de projets artistiques personnels (dramaturgie, écriture)
- Des stages et des rencontres avec des professionnels (Théâtre de l'Iris, TNP...)
- Chant, danse, tai chi chuan, connaissance du corps et théories chinoises de l'énergie



Candidature :

Dossier disponible sur : www.theatredeliris.fr ou adressé sur demande au 04 78 68 86 49, à retourner **avant le 24 mai 2019** au Théâtre de l'Iris. Dans ce dossier, le candidat doit présenter son parcours, ses connaissances et son projet.



Un cycle d'orientation professionnelle, issu d'un partenariat original entre le Théâtre de l'Iris, compagnie et lieu de création, et l'École Nationale de Musique de Villeurbanne

Accès : à partir de 18 ans (au 1^{er} septembre 2019) et sans limite d'âge

Pré-requis : justifier d'au moins 2 années de formation théâtrale à raison de 5 heures hebdomadaires de pratique dans un conservatoire ou une école de théâtre (niveau fin 2^e cycle)

Durée : 2 à 3 ans (23 h hebdo)
Possibilité de sécurité sociale étudiante et de bourses DRAC sur critères de ressources

Modalités d'admission :

Les admissions se dérouleront les 4 et 5 juillet 2019 au Théâtre de l'Iris.

Admissibilité le 4 juillet :

Après étude du dossier, le candidat retenu recevra une convocation à l'audition début juin par courrier. Il devra présenter :

- Une proposition théâtrale libre et personnelle ne dépassant pas 3 minutes (création / construction / invention)
- Deux scènes au choix du candidat. L'une dans un répertoire antérieur à 1950 et l'autre postérieure à 1950. Les scènes ne devront pas dépasser 3 minutes (toute proposition sauf monologue)
- Un entretien individuel aura lieu avec le jury pour les candidats retenus pour l'admission

Admission le 5 juillet :

Le candidat admissible devra participer à une journée de stage (travail collectif / technique physique / improvisation / travail de lecture). Les résultats d'admission seront communiqués à l'issue de cette journée.

EN SAVOIR PLUS : Calendrier, modalités d'accès et contenu des cours
www.theatredeliris.fr / 04 78 68 86 49 / information@theatredeliris.fr